

Vu l'article 12 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services (LSE) ;

Vu l'article 4 de la loi cantonale du 13 décembre 2012 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC),

l'entreprise ci-dessous reçoit l'

AUTORISATION

d'exercer

LE TRAVAIL EN REGIE

L'autorisation l'habilité à pratiquer le travail en régie dans toute la Suisse, sous réserve du respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Entreprise	Ti-Tech SA
Adresse	En Reutet 9 1868 Collombey
Adresse d'autres locaux commerciaux	----
Responsable	M. Yves Pascal Giroud
Branches ou professions	Tuyauterie industrielle
Première autorisation	17 juillet 2019

Date: 17 juillet 2019

SICT - Direction
Peter Kalbermatten

